Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-200064699-20260226-DEL2026_013-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
26	15	22

Vote
A l'unanimité Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 26 Février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Beaussais-sur-Mer s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CARO Eugène, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2026.

Présents : M. CARO Eugène, Maire, Mmes : COLAS-PANSARD Elisabeth, DARRAS Emilie, DE SALINS Catherine, NEZOU Marie-Reine, SOULARY Brigitte, VIMONT Marie-Laure, MM : BONENFANT Mikaël, COUSYN Bernard, d'AUBERT Tanguy, GUESDON Philippe, LOBJOIT Rony, RAULT Clément, RENNER Gérard, VILLENEUVE Guillaume

Excusés ayant donné procuration : Mmes : BAULAIN Sylvie à Mme VIMONT Marie-Laure, BERTRAND-LEMOINE Mathilde à M. LOBJOIT Rony, GUILLEMIN Christina à M. RENNER Gérard, LONCLE Ludivine à M. BONENFANT Mikaël, ONEN-VERGER Magali à Mme NEZOU Marie-Reine, REHEL Sylvie à M. VILLENEUVE Guillaume, M. RABILLER Thibault à M. GUESDON Philippe

Excusé : M. RAHARD Ludwig

Absents : Mmes : CHAUVIERE Alicia, FARAUT-LALAIN Pauline, M. HASLAY Jean-Michel

A été nommée secrétaire : Mme NEZOU Marie-Reine

2026-013 – SDE 22 - Rénovation de 4 foyers rue du Cognet (programmation Fonds Verts)

Rapporteur : Mikaël BONENFANT, Maire délégué de Trégon, en charge des travaux

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
Vu *la délibération 2017-218 en date du 18 décembre 2017 harmonisant les transferts de compétences au SDE sur le territoire de Beaussais-sur-Mer ;*
Vu *le courrier de demande du SDE en date du 20 janvier 2026*
Considérant, *le projet de la « rénovation de 4 foyers au lieu-dit Rue du Cognet présenté par le Syndicat d'Energie des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif de 4 000 € T.T.C (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maitrise d'ingénierie) s'inscrit dans ce programme Fonds Vert.*
Considérant, *que la commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 du 20 décembre 2019 d'un montant de 1 790,12 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.*
Considérant, *que ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux. Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.*

Monsieur Mikaël Bonenfant indique que dans le cadre du programme « Fonds Verts », l'État souhaite orienter des financements pour accélérer la sobriété énergétique et la modernisation des infrastructures sur notre territoire.

En accord avec la Préfecture des Côtes d'Armor et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, c'est le Syndicat Départementale d'Energie (SDE) qui est porteur des projets en tant que maître d'ouvrage de l'éclairage public au bénéfice des collectivités Costarmoricaines.

Monsieur Mikaël Bonenfant précise que compte tenu de la somme allouée et des critères définis par l'Etat, le SDE envisage de prioriser la rénovation des lanternes de plus de 30 ans et les foyers responsables de la pollution lumineuse. Le SDE 22 a estimé un patrimoine de 4 lanternes correspondant à ces critères sur notre collectivité.

Monsieur Mikaël Bonenfant souligne que si nous souhaitons rejoindre ce programme, le SDE 22 envisagera le remplacement de ces luminaires qui sont énergivores et couteux en maintenance. Il sera proposé des lanternes à Leds fiables et durables à prix négociés, plus respectueuses de l'environnement, moins énergivore et nécessitant moins d'entretien.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-200064699-20260226-DEL2026_013-DE

Monsieur Mikaël Bonenfant signale que le SDE participe à la rénovation de l'éclairage à hauteur de 30% à 35% du coût des travaux. La dotation « Fonds Vert » permettra ainsi d'abonder ce financement de 15% supplémentaires.

La commune disposera d'un financement exceptionnel de près de 50% pour envisager ces rénovations (soit la moitié du coût global) pour envisager les rénovations.

Monsieur Bonenfant demande s'il y a des questions sur le sujet. Aucune question n'est soulevée.

En conséquence et après délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité**, décide de :

- **APPROUVER** le projet de la rénovation de l'éclairage public de 4 foyers au lieu-dit « Rue du Cognet ».
- **APPROUVER** le projet pour le versement au syndicat départemental d'Energie, maître d'ouvrage des travaux, d'une participation de **1 790,12 euros**.
- **PRÉCISER** que ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux. Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.
- **IMPUTER** la dépense au budget 2026 de la Commune à l'article 2041582

En mairie, le 2 mars 2026

Président de séance :
M. CARO Eugène, Maire

MAIRIE DE BEAUSSAIS-SUR-MER * 22650 *

Secrétaire de séance :
Mme NEZOU Marie-Reine

MAIRIE DE BEAUSSAIS-SUR-MER * 22650 *